

Recours au Règlement—M. McGrath

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je vous remercie de cette décision. Je songe toutefois à quelque chose. A titre d'exemple, je signale que la transcription française a été envoyée au bureau du chef de l'opposition (M. Mulroney) pour qu'on la revoie. Elle a ensuite été renvoyée à l'éditeur, sans modification, et l'éditeur l'a changée. Il a dû exercer un jugement de valeur après que le député eut exercé un jugement de valeur et n'eut pas fait de changement. Aujourd'hui, vous avez exercé un jugement de valeur que j'approuve entièrement, mais il empêche le député d'exercer le même jugement parce qu'il pourrait très bien avoir un jugement qui va totalement à l'encontre de celui de l'éditeur qui a fait ces changements après que le député eut revu la transcription; la présidence peut exercer un jugement analogue à celui de l'éditeur mais passablement différent de celui du député.

Pour être parfaitement juste, il faudrait à mon sens que le texte soit présenté à nouveau au député en cause, si c'est humainement possible, quand on y a apporté certains changements après qu'il l'eut revu.

Mme le Président: Le député en arrive à une conclusion diamétralement opposée à la mienne qui consiste à continuer à faire confiance aux éditeurs car, je le répète, en présentant à nouveau les «bleus» au député, on provoque un énorme retard. Le président est là pour faire ces jugements, ce que j'ai fait aujourd'hui. Comme le dit le député, il n'y a pas d'injustice. Je crois que les députés pourraient se renseigner pour savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Si le député en cause avait été mieux informé, il aurait probablement corrigé la phrase lui-même.

● (1510)

Malgré toutes les discussions que nous avons, je crois cependant que cela marche vraiment bien. Je ne peux pas promettre que l'on renverra «des bleus». Je me contenterai de dire que nous les renverrons si c'est humainement possible.

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je ne veux pas m'étendre sur le sujet, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient étudier d'un peu plus près votre décision et peut-être en discuter par les voies normales. Ce genre de discussion, la négociation ou que sais-je, ne devrait pas se tenir à la Chambre. Nous pourrions peut-être en discuter avec vous, ainsi que par les voies normales.

Mme le Président: Elle devrait se tenir à la Chambre. C'est un recours au Règlement. Il n'y a pas d'autre moyen d'en discuter qu'à la Chambre. J'hésiterais beaucoup à en discuter en coulisse.

M. Collenette: Madame le Président, je m'excuse, mais je ne parlais pas de ce rappel au Règlement. Je parlais du problème

général qui découle de la question posée par le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen). Cela pourrait peut-être se régler entre leaders parlementaires ou d'une autre façon.

Mme le Président: Je suis en faveur de tout ce qui facilitera le bon déroulement des délibérations.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI AU PARLEMENT

L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Hier, il a été question de la visite du premier ministre Thatcher, lundi prochain. Nous avons alors adopté un ordre de la Chambre. Après avoir consulté le personnel de la Chambre, nous avons constaté qu'il n'y aurait pas assez de temps, entre 15 et 16 heures lundi, pour faire les préparatifs voulus. Par conséquent, les leaders parlementaires se sont entendus pour fixer la période des questions à 11 heures lundi matin, pour ensuite passer aux affaires courantes jusqu'à 13 heures. La Chambre s'ajournerait alors à 16 heures.

Pour la forme, il y aurait donc lieu d'annuler l'ordre adopté hier pour le remplacer par le texte suivant:

Que, le lundi 26 septembre 1983, la Chambre se réunisse à 11 heures et que l'ordre des travaux soit le même que le vendredi, pourvu que la Chambre s'ajourne à 13 heures;

Que le discours que doit prononcer le premier ministre du Royaume-Uni dans l'enceinte de la Chambre à 16 heures, le lundi 26 septembre 1983, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux Débats de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de la Chambre; et

Que le discours du premier ministre Thatcher de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des médias pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

J'ajoute que les ministres qui seront en réunion avec M^{me} Thatcher ne pourront pas assister à la période des questions. Je suis sûr que les députés feront preuve d'indulgence.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Je suis d'accord, madame le Président. Ce n'est pas l'ordre dont le ministre a eu l'amabilité de me remettre le texte, mais j'ai écouté attentivement et le nouveau texte nous agrée.

Mme le Président: Du consentement unanime, la Chambre convient-elle de révoquer l'ordre qu'elle a adopté hier et de le remplacer par celui dont le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Collenette) vient de nous donner lecture?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.